



QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2026-04 RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.

Je, Sarah Bernier, donne avis de motion qu'au cours d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 2026-04 Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce projet de règlement représente une obligation légale pour les municipalités en lien avec la loi sur l'aménagement et l'urbanisme art. 145.41.

DONNÉ à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, ce 7^e jour d'avril deux mille vingt-six.

Sarah Bernier
Conseiller/ère

2026-04-07
Date

Yves Bernard
Yves Bernard, greffier-trésorier

2026-04-07
Date